

Caution hypothecaire et mauvaise foi de l'emprunteur!

Par Zazou88, le 08/05/2021 à 09:54

Je suis caution hypothécaire de notre domicile dont je suis propriétaire à 50%.

mon mari a contracté un. Emprunt pour la construction il refuse de payer les traites la procédure judiciaire à son encontre est entamée. Mon salaire correspond à la moitié de sa traite.

Comment éviter la saisie .

Merci